

| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE<br>DÉPARTEMENT DROME   | DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE<br>NOUVELLE VALHERBASSE   |
|---|---|
| <p><u>Nombre de membres :</u><br/>Du conseil : 19<br/>En exercice : 19<br/>Délibérants : 16</p> <p><b>Quorum atteint</b></p> <p><u>date de convocation :</u><br/>03/06/2025</p> <p><u>date d'affichage :</u><br/>03/06/2025</p> | <p>L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le 03 du mois de Juin à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Madame BESSON Isabelle, Monsieur CHARVAT Patrick, Madame SAUREL Nelly, Monsieur VINCENT Bret, Monsieur GAUDENECHÉ Patrice, Madame MARION Isabelle, Monsieur MARY Claude, Madame DUC Gwendoline, Madame BARRIER Marie-Agnès</p> <p><u>Absents excusés :</u><br/>Monsieur DUC Bernard ayant donné pouvoir à Madame DUC Gwendoline<br/>Monsieur ROLIN Jérôme ayant donné pouvoir à Monsieur GAUDENECHÉ Patrice<br/>Madame JANTON Joëlle ayant donné pouvoir à Monsieur BRET Vincent<br/>Madame MATHIEU-POUGET Régine ayant donné pouvoir à Monsieur CHARVAT Patrick<br/>Madame RONGY Marie-Madeleine ayant donné pouvoir à Madame BESSON Isabelle<br/>Monsieur PAQUIEN Lionel ayant donné pouvoir à Monsieur VASSY Jean-Louis<br/>Monsieur CLET Benjamin,<br/>Monsieur RODRIGUEZ Richard</p> <p><u>Absents :</u> Madame CARRERE Alexandra,</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Monsieur CHARVAT Patrick</p> |

**DÉLIB. N° 36-2025\_ OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SIVOS DE LA HAUTE HERBASSE POUR LE POSTE D'AGENT TECHNIQUE**

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la précédente délibération acceptant la signature d'une convention de mise à disposition avec le SIVOS DE LA HAUTE HERBASSE pour un employé technique à raison de 8 heures hebdomadaires,
- Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention avec le SIVOS pour 8h hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et pour une durée de 2 mois maximale.
- Monsieur Le Maire présente au conseil municipal ladite convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel technique avec le SIVOS DE LA HAUTE HERBASSE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 jusqu'au 31 Août 2025.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention avec le SIVOS DE LA HAUTE HERBASSE.

**DONNE TOUT POUVOIR** à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,

| Résultat du vote |    |
|------------------|----|
| Pour             | 16 |
| Abstention       | 0  |
| Contre           | 0  |

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 03/06/2025

Le Maire Jean-Louis VASSY

